



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/47/2
TD/B/WP/125
21 juillet 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Quarante-septième session
Genève, 9 octobre 2000
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

EXAMEN DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED

Résumé analytique

La section I du présent rapport donne un aperçu des activités menées en 1999 et expose l'évolution des apports effectifs et de la mobilisation des ressources. Les apports effectifs ont globalement augmenté de 16,5 % par rapport à 1998, atteignant ainsi un peu plus de 25 millions de dollars E.-U., et la part attribuée aux pays les moins avancés (40 % environ) a augmenté par rapport aux chiffres pour 1998. Les contributions au fonds d'affectation spéciale ont diminué, passant de 17,2 millions de dollars E.-U. à 13,6 millions. La répartition des activités de coopération technique traduit une légère augmentation des projets nationaux et régionaux par rapport aux projets interrégionaux. La section II du rapport étudie les activités menées dans les pays les moins avancés. La section III traite de la coopération avec les autres organes et organismes, qui continuent à progresser de façon satisfaisante, et de la participation de la CNUCED aux travaux du ACC/PCNUAD et aux projets financés avec l'aide du FNUPI. La section IV examine l'utilisation des capacités des pays en développement dans les activités de coopération technique de la CNUCED. La section V offre des informations sur l'évaluation des programmes de coopération technique entrepris en 1999. La section VII rend compte de la coopération entre la CNUCED et le secteur privé. La section VIII aborde la question de la stabilité financière de certains programmes de coopération technique. On trouvera dans l'annexe I un bilan par programme des activités entreprises en 1999 et, dans l'annexe II, des renseignements statistiques sur la coopération technique de la CNUCED.

TABLE DES MATIÈRES

		<u>Paragraphe</u> s
	Introduction	1 - 2
I.	Aperçu des activités en 1999	3 - 17
	A. Tendances en matière de coopération technique	3 - 12
	B. Evolution de la mobilisation des ressources	13 - 17
II.	Activités consacrées aux pays les moins avancés	18 - 21
III.	Partenariat avec d'autres organisations	22 - 30
IV.	Utilisation des capacités des pays en développement	31 - 32
V.	"Retraite" sur la coopération technique	33 - 38
VI.	Evaluation	39 - 42
VII.	Coopération avec le secteur privé	43 - 50
VIII.	Viabilité financière de certains programmes de coopération technique	51 - 54

Tableaux

		<u>Page</u>
1.	Dépenses totales de coopération technique de la CNUCED et sources de financement, 1990-1999	3
2.	Dépenses de coopération technique, 1996-1999: PMA et répartition par région et par programme	4
3.	Activités de coopération technique par division et programme, 1999: dépenses au 31 décembre 1999	6
4.	Contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED (1993-1999)	7
5.	Contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés	10
6.	Contrats d'engagement de personnel au titre de projets, par nationalité	14

Figures

1.	Dépenses par source de financement, 1999	8
2.	Origine des contributions aux fonds d'affectation spéciale, 1999	8

INTRODUCTION

1. Le présent rapport vise à faciliter l'examen annuel des activités de coopération technique de la CNUCED par le Conseil du commerce et du développement, conformément à l'alinéa b) du paragraphe 107 du "Partenariat pour la croissance et le développement" (TD/378/Rev.1) adopté à la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
2. Ce rapport sera également présenté au Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme en vue de son examen des activités de coopération technique menées par la CNUCED en 1999. Les conclusions de l'examen du Groupe de travail seront transmises au Conseil.

I. APERÇU DES ACTIVITÉS EN 1999

A. Tendances en matière de coopération technique

3. Les dépenses totales de coopération technique de la CNUCED, toutes sources confondues, se sont chiffrées en 1999 à 25,4 millions de dollars, soit une augmentation importante par rapport à l'année précédente (16,5 %). Globalement, le niveau des dépenses annuelles en valeur nominale s'est maintenu pendant les années 90 aux alentours de 22 millions de dollars. Les financements provenant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des fonds d'affectation spéciale ont augmenté (voir tableau 1). On notera également les financements issus du budget-programme des Nations Unies, c'est-à-dire du Compte pour le développement créé en application de la résolution 52/12 B de l'Assemblée générale, du mois de décembre 1997.

Tableau 1
Dépenses totales de coopération technique de la CNUCED
et sources de financement, 1990-1999
(en millions de dollars E.-U.)

	1990	1995	1996	1997	1998	1999
PNUD	17,4	7,8	6,1	6,8	6,0	6,5
Fonds d'affectation spéciale	3,6	13,4	15,8	16,1	15,2	16,9
Budget-programme ^a	0,6	0,8	0,5	0,4	0,6	2,0
Total	21,6	22,0	22,4	23,3	21,8	25,4

^a Voir les chapitres 21 et 33 du Budget-Programme des Nations Unies, concernant respectivement le "Programme ordinaire de coopération technique" et le "Compte pour le développement". L'augmentation constatée en 1999 s'explique en grande partie par les crédits ponctuellement accordés en vertu du chapitre 21 et par le lancement d'activités financées par le Compte pour le développement.

4. On trouvera dans le tableau 2 des indications sur les dépenses consacrées aux pays les moins avancés (PMA) et sur la répartition des dépenses par région et programme pour la période 1996-1999. La part des PMA en 1999 a atteint 40 % des dépenses totales, contre 36,7 % en 1998.

Tableau 2
Dépenses de coopération technique, 1996-1999 :
PMA et répartition par région et par programme
(en milliers de dollars E.-U.)

	1996	1997	%	1998	%	1999	%
Total	22 440	23 289		21 833		25 409	
PMA	6 988	9 417	40,4	8 212	37,6	10 126	40,0
Par région:							
Afrique	5 724	7 839	33,7	5 864	26,9	5 344	21,0
Asie et Pacifique	2 788	3 905	16,8	4 208	19,3	4 576	18,0
Amérique latine et Caraïbes	1 978	1 407	6,0	953	4,4	1 110	4,4
Europe	3 421	2 526	10,8	3 227	14,8	2 338	9,2
Interrégional	8 529	7 626	32,7	7 606	34,8	12 040	47,4
Par programme:							
Mondialisation et stratégies de développement	2 889	3 442		3 070		2 903	
Commerce international des biens et services et des produits de base	3 008	2 955		2 968		3 539	
Investissement, technologie et développement des entreprises	2 812	2 859		2 918		3 948	
Infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale	12 536	2 981		11 377		10 668	
Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et pays en développement insulaires	163	491		432		936	
Services consultatifs inter-divisions	-	-		-		-	
Direction exécutive et gestion, et services d'appui	1 032	562		1 067		1 415	

^a Les dépenses faites au titre de ce programme étaient comprises jusqu'à présent dans les dépenses consacrées à la Direction exécutive et à la gestion.

5. Le tableau 3 présente les dépenses engagées en 1999 par programme, en fonction de la structure du Secrétariat. La Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale (DISDEC) est, comme les années précédentes, à l'origine de la plus grande partie des activités de coopération technique réalisées par la CNUCED, avec 42 % des dépenses totales. Les trois autres divisions - la Division du commerce international des biens et services et des produits de base, la Division de la mondialisation et des stratégies de développement et la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises - entrent respectivement pour 11,4 %, 13,9 % et 15,5 %

dans le total des dépenses. Le reste des dépenses est imputable au Bureau du Coordinateur spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays en développement insulaires, et à l'activité de l'ensemble du Secrétariat (y compris la Direction exécutive et la gestion).

6. Dans le cadre de la DISDEC, le programme de réforme et d'automatisation des douanes (SYDONIA) a représenté en 1999 plus de 50 % des dépenses totales de la Division, qui étaient d'environ 10,6 millions de dollars E.-U. Ce programme, qui continue à faire l'objet d'une importante demande de la part des pays bénéficiaires potentiels, est soutenu par un large éventail de donateurs. Plusieurs projets de réforme et d'automatisation des douanes ont été lancés en 1999. Parmi les autres activités de la Division, il convient de signaler la mise au point et l'exécution du programme de système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM), les programmes de développement des ressources humaines (y compris le programme TRAINMAR et le programme TRAINFORTRADE), et les activités relatives à l'efficacité commerciale.

7. La coopération technique de la Division du commerce international des biens et services et des produits de base est restée axée sur le renforcement des capacités commerciales des pays en développement, sur l'aide à l'analyse des questions touchant au système commercial international, sur la formation et la valorisation des ressources humaines, et sur l'information commerciale. La plupart de ces activités se rapportent à l'aide apportée aux pays dans la mise en oeuvre de diverses conclusions issues du Cycle d'Uruguay, et visent à optimiser les avantages du système du commerce international pour les pays en développement et à faciliter leur intégration dans l'économie mondiale. Plusieurs pays, dont l'Algérie, l'Arabie saoudite, le Bélarus, le Cambodge, la Chine, la Jordanie, le Kazakhstan, le Népal, le Soudan et le Vietnam, ont reçu en 1999 une aide en vue de leur adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Plusieurs pays ont également été aidés sur divers points relatifs aux négociations sur le commerce multilatéral.

8. Les activités dans le secteur des produits de base ont continué à porter sur des questions telles que les conseils et la formation concernant la gestion des risques liés aux prix de ces produits, la gestion durable des ressources naturelles, et l'aide au développement et à la diversification dans ce secteur.

9. L'appui offert dans le domaine de la gestion de la dette, y compris les activités liées à la promotion et à l'installation du système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE), continue à représenter l'essentiel des activités de coopération technique de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement (70 % environ). Les activités du programme SYGADE, qui continuent à bénéficier d'un fort soutien de la part des bénéficiaires et des donateurs, ont été principalement axées sur l'installation du SYGADE 5.0 et, dans certains cas, du SYGADE 5.1, lequel comprend de nouveaux éléments, liés aux fonctions analytiques de la gestion de la dette.

10. Parmi ses autres activités, la Division s'est livrée en 1999 à des travaux sur un système mondial d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (partiellement financés par le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, FNUPI, voir plus loin, paragraphes 26 à 30), sur les investissements en portefeuille et sur la coordination de l'aide au peuple palestinien.

11. Les activités de coopération technique exercées en 1999 par la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises étaient divisées en trois sous-programmes: investissement international, sociétés transnationales et flux technologiques (44,8 %); politiques nationales d'innovation et d'investissement (20,3 %); développement des entreprises (30,4 %). Les activités relevant du premier de ces sous-programmes incluent notamment les travaux consacrés à la préparation du *Rapport sur l'investissement dans le monde*, aux liens entre investissement étranger direct et commerce des services, et aux questions relatives aux accords internationaux d'investissement.

Tableau 3
Activités de coopération technique par division et programme, 1999:
dépenses au 31 décembre 1999
 (en milliers de dollars E.-U.)

Division et programme	1999				
	PNUD (1)	Fonds d'aff.spéciale (2)	Budget ordinaire (3)	Total (4)	% (5)
Mondialisation et stratégie de développement: Total	856	2 046	-	2 903	11,4
Politiques macroéconomiques et politiques de développement	-5	294	-	289	1,1
Mondialisation, développement et gestion de la dette, <i>dont: programme SYGADE</i>	800 780	1 668 1 248	- -	2 468 2 028	9,7 8,0
Programmes spéciaux	61	84	-	146	0,6
Commerce international des biens et services et des produits de base: Total	1 427	2 112	-	3 539	13,9
Analyse commerciale et questions systémiques	1 230	1 358	-	2 588	10,2
Produits de base	42	158	-	200	0,8
Commerce, environnement et développement	155	422	-	577	2,3
Droit et politique de la concurrence et protection des consommateurs	-	174	-	174	0,7
Investissement, technologie et développement des entreprises: Total	271	3 677	-	3 948	15,5
Investissements internationaux, sociétés transnationales et flux technologiques	52	1 720	-	1 772	7,0
Politiques nationales d'innovation et d'investissement	228	574	-	802	3,2
Développement des entreprises	-9	1 384	-	1 374	5,4
Infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale: Total	2 711	7 958	-	10 668	42,0
Infrastructure commerciale <i>dont: Transports</i> <i>SYDONIA</i>	2 596 1 249 1 348	6 321 1 795 4 527	- - -	8 918 3 043 5 874	35,1 12,0 23,1
Facilitation du commerce	2	295	-	298	1,2
Services pour le développement <i>dont: TRAINMAR</i> <i>TRAINFORTRADE</i>	28 - 28	638 372 170	- - -	666 372 198	2,6 1,5 0,8
Programme des pôles commerciaux	84	703	-	788	3,1
Pays les moins avancés (PMA): Total	-	935	-	936	3,7
Services consultatifs interdivisions	-	-	2 001	2 001	7,9
Direction exécutive et gestion (DEG): Total	1 274	141	-	1 425	5,6
Total général	6 539	16 869	2 001	25 409	100

12. Dans le cadre du deuxième sous-programme - politiques nationales d'innovation et d'investissement -, la CNUCED a continué en 1999 à aider les pays soucieux d'attirer des investisseurs étrangers en leur offrant une formation et des conseils sur des questions concrètes relatives à l'investissement (le cadre légal, par exemple) et a procédé à des études de politique générale sur l'investissement, la technologie et l'innovation, notamment dans les pays suivants: Albanie, Bangladesh, Bolivie, Djibouti, Gambie, Inde, Jordanie, Ouganda, Soudan et Vanuatu, ainsi que dans la Bande de Gaza et sur la rive occidentale du Jourdain. En matière de développement des entreprises, les activités sont restées orientées sur l'expansion du programme EMPRETEC, qui vise à développer l'esprit d'entreprise et à développer les liens entre les PME et les entreprises étrangères. L'aide dispensée en matière de comptabilité a consisté à préparer le personnel des entreprises publiques et privées — notamment dans les pays à économie en voie de transition — à l'application de règles et de normes rigoureuses pour la vérification des comptes, conformément aux principes comptables acceptés sur le plan international.

B. Evolution de la mobilisation des ressources

13. Le financement des activités de coopération technique de la CNUCED continue à avoir trois sources principales: les fonds d'affectation spéciale, le PNUD et le budget-programme de l'ONU. L'apport du PNUD a augmenté en 1999, atteignant 6,5 millions de dollars E.-U.

14. Les contributions aux fonds d'affectation spéciale proviennent de dons librement faits par les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les entreprises et les fondations. Le tableau 4 montre l'évolution de ces contributions par catégorie et depuis 1993. On trouvera au tableau 7 de l'annexe II la liste complète des contributeurs. Une cinquantaine de gouvernements et un nombre appréciable d'organisations, multilatérales ou autres, ont versé des contributions à ces fonds pendant l'année 1999. Environ 57,6 % des contributions provenaient des pays développés.

Tableau 4
Contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED (1993-1999)^a
(en milliers de dollars E.-U.)

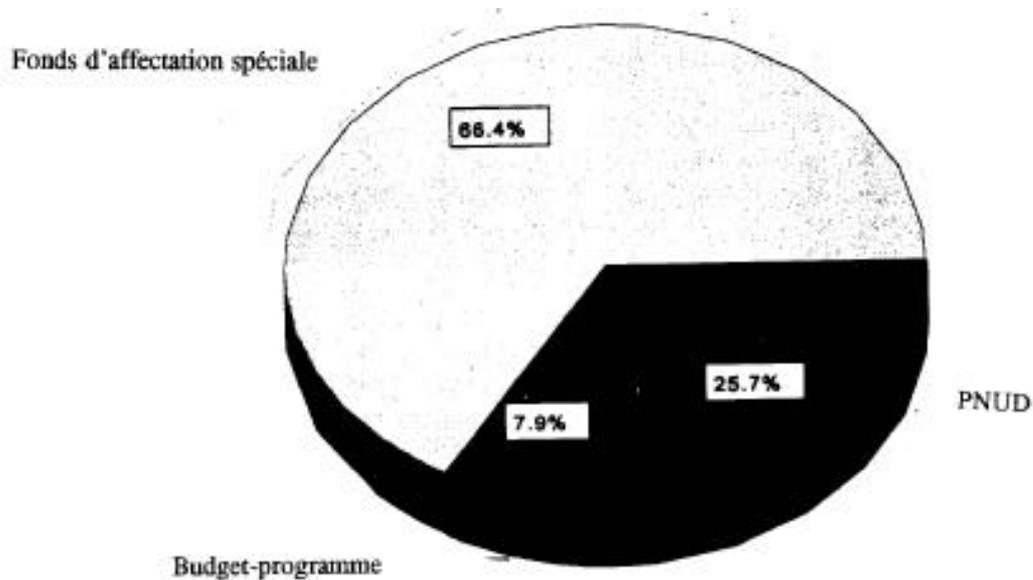
Catégorie	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	% du total
Contributions des pays développés	7 850	10 860	10 906	12 732	5 991	9 373	7 863	57,6
<i>dont: experts associés</i>	(632)	(672)	(672)	(518)	(873)	(729)	(505)	
Pays en développement: contribution générale	174	190	218	1 012	996	624	1 195	8,8
Pays en développement - financement autonome ^b	990	2 686	2 096	2 229	1 092	2 070	938	6,9
Commission européenne	444	1 780	4 123	5 634	3 821	3 527	1 139	8,3
Autres contributions multilatérales ^c	408	888	297	272	905	1 055	1 758	12,9
Fondations/divers	249	195	243	135	464	557	742	5,5
Total	10 121	16 599	17 883	22 014	13 270	17 207	13 635	100

^a Non compris les contributions au titre de la participation aux coûts qui sont versées par l'intermédiaire du PNUD.

^b Pour des activités exécutées sur leur propre territoire, financées par des ressources publiques ou à l'aide de prêts de la Banque mondiale et des banques régionales de développement.

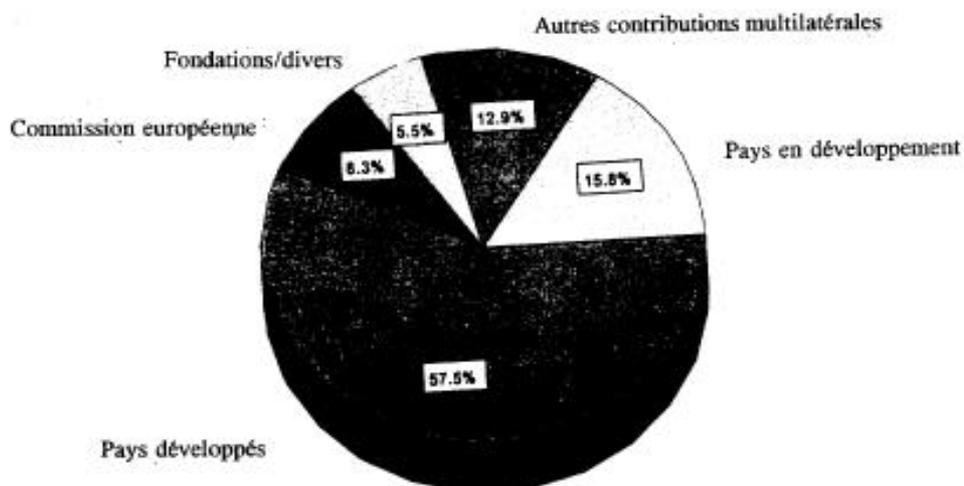
^c Pour plus de détails, voir le tableau 7 de l'annexe statistique (TD/B/47/2/Add.2 - TD/B/WP/15/Add.2).

Figure 1: Dépenses par source de financement, 1999



15. Les contributions aux fonds d'affectation spéciale, qui étaient de 17,2 millions de dollars E.-U. en 1998, sont passées à 13,6 millions de dollars seulement en 1999, chiffre très inférieur au niveau record de 1996 (22 millions de dollars E.-U.). Le plus gros de ces contributions continue à provenir d'un petit nombre de pays donateurs, alors qu'il serait souhaitable, pour d'évidentes raisons de planification, de diversifier le plus possible ces sources de financement de façon à ce que le niveau des contributions reste stable et prévisible. Certains donateurs font des contributions annuelles fixes, ce qui permet à la CNUCED de planifier ses activités de coopération technique. Il serait hautement désirable que les donateurs soient plus nombreux à suivre cette pratique.

Figure 2: Origine des contributions aux fonds d'affectation spéciale, 1999



16. Les contributions des pays en développement ont représenté en 1999 un pourcentage de 15,8 % du total de ce financement (2,1 millions de dollars). Ces contributions avaient la forme, soit d'une aide de caractère général destinée aux autres pays en développement, soit d'accords d'auto-financement relatifs à la fourniture par la CNUCED de services déterminés (programme SYDONIA, par exemple). Ces services sont généralement financés grâce aux prêts ou aux dons consentis par la Banque mondiale ou les banques régionales de développement.

17. La section F du Plan d'action de Bangkok, consacrée à la coopération technique, prévoit une amélioration de la coordination interne des activités de cette nature grâce à un contrôle plus centralisé. Le Secrétariat a été prié à ce sujet de présenter aux Etats membres un plan prévisionnel annuel des programmes de coopération technique. Le plan pour l'année 2000 (TD/B/WP(XXXVI)/CRP.1) fait partie des documents de travail distribués à la présente session du Groupe de travail.

II. ACTIVITÉS CONSACRÉES AUX PAYS LES MOINS AVANCÉS

18. Conformément aux recommandations de la CNUCED IX et au plan d'action de la CNUCED, les questions relatives aux PMA, y compris les projets de coopération technique, intéressent l'ensemble du Secrétariat de la CNUCED. Il incombe à toutes les divisions de la CNUCED de veiller à ce que les activités de celle-ci tiennent compte des besoins des PMA. La CNUCED, point d'impact des problèmes des PMA au sein de l'ONU, s'occupe de toutes les questions qui les concernent - mise en oeuvre et suivi du programme d'action pour les PMA pendant les années 90, coordination, préparation et suivi de la troisième Conférence des Nations Unies pour les PMA (PMA III), qui doit se tenir à Bruxelles en mai 2001 en réponse à une invitation de l'Union européenne, étude des grandes initiatives d'ordre international dans la mesure où elles concernent les PMA, aide offerte aux PMA pour l'analyse des principaux aspects des négociations de l'OMC, etc. - tout cela conformément au Plan-cadre pour l'assistance technique liée aux échanges commerciaux et aux autres initiatives dans ce domaine. Le Secrétariat de la CNUCED s'acquiesce de ces tâches par une combinaison d'éléments - travail de recherche, activités sur le terrain, assistance technique - qui se complètent mutuellement.

19. Le plan d'action de la CNUCED X recommandait que les PMA aient la priorité dans l'aide offerte par la CNUCED. Ce souci reçoit sa réponse depuis 1997, date à laquelle le Conseil du commerce et du développement avait adopté sa stratégie de coopération technique, où la priorité allait déjà aux PMA. En termes globaux, 40 % des activités de coopération technique menées en 1999 ont été consacrées aux PMA.

20. Le Fonds d'affectation spéciale pour les PMA, en place depuis 1997, a été créé pour faciliter le lancement d'activités nouvelles pour les PMA dans les quatre principaux domaines d'action de la CNUCED: mondialisation et développement; commerce international des biens et services et des produits de base; investissement, technologie et développement des entreprises; infrastructure des services pour le développement de l'efficacité commerciale. A la fin de l'année 1999, les contributions à ce fonds avaient atteint la somme de 6 millions de dollars E.-U. (voir tableau 5), ce qui, bien que supérieur à l'objectif initial (5 millions), ne suffisait pas à garantir un renouvellement des ressources suffisant pour que les dépenses annuelles se maintiennent au même niveau. Le plan d'action de la CNUCED X précisait dans ses recommandations que la réalisation des activités en faveur des PMA exigeait un réapprovisionnement régulier du Fonds d'affectation spéciale, complété par des contributions en nature. L'accroissement de ces ressources paraît particulièrement nécessaire à la lumière du rôle que joue la CNUCED dans la mise en oeuvre des conclusions de la Réunion de haut niveau sur les mesures intégrées en faveur des pays les moins avancés et de son plan-cadre.

21. Outre la réalisation de divers projets de coopération technique dans plusieurs domaines d'action, la CNUCED offre aux PMA une assistance technique dans le suivi de la Réunion de haut niveau sur les mesures intégrées en faveur des pays les moins avancés ainsi que du programme intégré JITAP/CCI/CNUCED/OMC d'assistance technique en faveur de certains PMA et d'autres pays africains. Pour l'instant, cependant, les activités de coopération technique entreprises par la CNUCED en faveur des PMA ont trait aux préparatifs nationaux pour PMA III, et consistent surtout en conseils consultatifs offerts aux divers PMA pour créer et mettre en activité les commissions préparatoires nationales qui doivent se charger des préparatifs de chaque pays pour la Conférence. Le principal rôle de ces commissions nationales est de préparer une vaste opération de consultation de la base vers le haut, nécessaire pour établir la base d'un consensus international. Ces préparatifs nationaux seront suivis de préparatifs régionaux, qui aboutiront finalement à PMA III. A la date où le présent rapport est rédigé (mai 2000), plusieurs Etats membres de la CNUCED (Belgique, Espagne, Finlande, France, Italie, Norvège, Pays-Bas, Saint-Siège et Suède) avaient fait des contributions ou des annonces de contribution d'environ 3,3 millions de dollars E.-U. pour la préparation de PMA III. La France a aussi détaché un expert auprès du Secrétariat pour travailler à la préparation de cette conférence.

Tableau 5
Contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés
(en dollars des Etats-Unis, à la date du 1er juin 2000)

Contributions		Ressources allouées	
Pays	Montant total	Montant réservé	Montant non réservé (INT/97/A09)
Chine	100 000	Formation à la science et à la technologie (1999: 100 000)	
Chypre	3 000 (1997)		3 000
Finlande	181 580 (1998) 388 825 (1998) 338 764 (1999)	Guides sur l'investissement dans les PMA (194 412)	181 580 194 412 338 764
France	251 699 (1997) 251 295 (1998) 193 750 (1999) 319 766 (2000)	<ul style="list-style-type: none"> - CAPAS (Djibouti, Mali, Zambie (1997: 82 781) - Activités à Madagascar (1997: 84 459) - Activités à Haïti: négociations pour l'entrée dans la CARICOM (1998: 30 000) - Activités à Vanuatu: (1998) a) Création d'un pôle commercial (30 000) b) Investissement (30 000) c) Cartographie des risques (8 495) - Guides sur l'investissement (152 800) - JITAP/CCI/CNUCED/OMC (1997: 84 459) - Accès aux marchés, lois et préférences commerciales: activités en faveur du Mozambique et de la Mauritanie (1999: 86 111) - Cadre multilatéral pour l'investissement (1999: 50 710) - Produits de base et transparence des marchés (1999: 56 929; 2000: 70 383) - Initiative BIOTRADE en Afrique occidentale (2000: 42 934) - Formation au règlement des différends (2000: 84 459) - Préparation à PMA III (2000: 62 641 + 59 313)^a 	

Contributions		Ressources allouées	
Pays	Montant total	Montant réservé	Montant non réservé (INT/97/A09)
Ghana	50 000 (1997)		50 000
Inde	100 000 (1997)		100 000
Irlande	199 444 (1997)		199 444
Pays-Bas	956 410 (1997)	Suivi et mise en oeuvre des mesures annoncées en faveur des PMA par les principales conférences mondiales (956 410)	
Norvège	585 000 (1997) 704 515 (1998) ^b 549 342 (1999)	<ul style="list-style-type: none"> - DMFAS (1997: 112 500; 1998: 112 500; 1999: 89 428) - Séminaire pilote pour l'investissement (1997: 135 000) - Cadre multilatéral pour l'investissement (1997: 112 500; 1998: 25 000) - TRAINFORTRADE (1997: 75 000) - <i>Rapport sur l'investissement dans le monde</i> (1998: 50 000; 1999: 51 101) - Guides sur l'investissement dans les PMA (1998: 100 000; 1999: 102 203) - Renforcement des capacités des PMA afin d'attirer les investissements étrangers au moyen de fonds communs (1998: 133 000) - Initiative BIOTRADE (1997: 50 000; 1998: 50 000) - Politiques de la concurrence (1998: 125 000; 1999: 76 652) 	100 000 109 015 229 958
Portugal	100 000	TRAINMAR dans les pays africains lusophones (1999: 20 000; 2000: 30 000)	50 000
République de Corée	100 000 (1997)		100 000
Suède	165 013 (1997)	Activités relatives à quatre PMA (Bénin, Burkina Faso, Ouganda et République-Unie de Tanzanie) dans le cadre du JITAP (165 013)	
Suisse	1 000 000 (1998)	<ul style="list-style-type: none"> - Participation des PMA à la réunion mondiale SYDONIA (Manille, mars 1998) (164 000) - JITAP (Ouganda) (440 000) 	
Total	6 538 403	4 486 230	1 656 173

^a Montant transféré d'autres projets.

^b Y compris 1 144\$ et 7 871\$ transférés d'autres projets.

III. PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

22. La CNUCED a continué à travailler en étroite concertation avec plusieurs organisations s'occupant de coopération technique pour le commerce et le développement: PNUD, CCI, OMC, Banque mondiale, OMPI, ONUDI, FMI, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Commissions économiques régionales et Département des affaires sociales et économiques des Nations Unies, FAO, OIT et OMI. Elle collabore aussi avec des organismes de coopération économique très divers, comme l'OCDE et les groupements d'intégration régionale des pays en développement, et avec un grand nombre d'organisations non gouvernementales, nationales ou internationales. On trouvera dans l'annexe I au présent rapport (TD/B/47/2/Add.1 - TD/B/WP/125/Add.1) des renseignements sur les activités exercées en coopération avec ces organismes et organisations, tels que le Programme global CNUCED/PNUD sur la mondialisation, la libéralisation et le développement humain durable (voir paragraphes 351 à 359) et le projet du Compte pour le développement sur le commerce électronique (paragraphes 339 à 342).

CAD/PCNUAD

23. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PCNUAD) a été créé pour donner plus de cohérence aux programmes d'aide au niveau des pays, grâce à la définition d'objectifs communs devant aboutir dans un délai donné et en étroite consultation avec les gouvernements. Dans sa résolution A/53/192, l'Assemblée générale des Nations Unies a souligné que le PCNUAD devait introduire dans le système des Nations Unies une faculté de réaction destinée à favoriser, sous l'impulsion des pays intéressés, une réaction cohérente de l'ensemble des organes des Nations Unies agissant en collaboration pour accroître l'impact de leur action au niveau des pays, en plein accord avec les priorités nationales. Le PCNUAD constitue donc un cadre de planification pour les efforts de développement que le système des Nations Unies fait au niveau national sous la direction des Coordonnateurs résidents. Il se compose d'objectifs et de stratégies communes de coopération, d'un programme de ressources et de propositions de suivi, de contrôle et d'évaluation. Le PCNUAD est conçu à partir des bilans communs de pays établis par les équipes nationales de l'ONU, travaillant sous la direction des Coordonnateurs résidents. Le bilan de pays est une opération menée dans le cadre national pour constater et étudier l'état du développement national, et pour rechercher les principales questions pouvant servir de base à un effort de promotion et de dialogue au niveau politique. Ces bilans sont essentiellement le fait des représentants sur le terrain du système des Nations Unies, travaillant en liaison étroite avec les gouvernements et avec les apports de la société civile, du secteur privé, des donateurs et des institutions de Bretton Woods. La participation au PCNUAD dépend de ces efforts et des décisions prises par le Secrétaire général et par le Groupe des Nations Unies pour le développement, qui, entre autres préoccupations, encourage toutes les organisations du système des Nations Unies à participer à l'effort commun, qu'elles aient ou non un représentant dans les pays intéressés. La CNUCED doit participer en tant que telle à la formulation des bilans de pays et du PCNUAD. De plus, les documents issus des conférences quadriennales de la CNUCED figurent parmi les documents des grandes conférences internationales qui doivent être pris en considération dans l'un et l'autre cas.

24. La CNUCED n'a pas de représentation sur le terrain. Pour qu'il soit tenu compte comme il convient de ses activités pendant la préparation des bilans de pays et du PCNUAD et/ou à l'occasion de leur mise à jour - qui est un processus continu -, le Secrétariat a envoyé une information générale sur les activités de la CNUCED aux coordonnateurs résidents, qu'il renseigne régulièrement sur ses domaines de coopération technique et autres activités.

25. Le plan d'action de la CNUCED X recommandait que le Secrétariat de la CNUCED prenne des dispositions pour contribuer effectivement à la préparation du PCNUAD et des bilans communs de pays, en veillant à ce que l'assistance technique fournie par la CNUCED y ait la place qui est la sienne. Pour

donner suite à cette recommandation, le Secrétariat a créé dans son service de la gestion des ressources une fonction spécialement désignée pour donner plus de place aux domaines d'action de la CNUCED dans la formulation des bilans communs de pays et du PCNUAD.

Projets financés par le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux

26. Le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI) et la CNUCED ont signé en octobre 1998 un mémorandum d'accord par lequel la Fondation pour les Nations Unies acceptait de fournir par l'intermédiaire du FNUPI des fonds destinés à financer les projets et activités de la CNUCED approuvés par la Fondation. Les domaines d'intérêt prioritaire du FNUPI sont les suivants: les populations et les femmes, le milieu naturel et les changements climatiques, la santé des enfants, le renforcement des institutions. Dans le cadre de ces priorités, la Fondation a approuvé les projets suivants, qui lui étaient présentés par la CNUCED.

27. *Mise en place d'un système plurilatéral d'échange des droits d'émission de gaz à effet de serre.* Ce projet viendra en aide aux gouvernements, entreprises et ONG intéressés par la création d'un marché plurilatéral d'échange des droits d'émission de gaz à effet de serre, conformément au Protocole de Kyoto. Inauguré en février 1999, ce projet est prévu pour une durée de deux ans et demi et doté d'un budget total de 1 244 300 dollars E.-U. La CCNUCC, le PNUE, l'ONUDI et le Conseil de la Terre sont les autres institutions qui y participent. Les activités du projet mettent l'accent sur le renforcement des capacités. Un séminaire régional, réuni à Moscou en septembre 1999, a attiré 120 participants, provenant de 16 pays, qui se sont penchés sur les questions suivantes: initiatives nationales et commerciales d'échange des droits d'émission; perspectives de création d'un système plurilatéral d'échange des droits d'émission, principaux éléments d'un système d'échange d'autorisations et de crédits, stratégies d'entrée sur le marché, rôle des marchés organisés dans le contrôle des émissions de gaz à effet de serre. Les travaux théoriques comprennent en particulier quatre importants documents de recherche dont la rédaction est plus ou moins avancée.

28. Une subvention a été accordée en 1999 à l'Institut du Conseil de la Terre (Canada) pour la préparation d'un manuel complet sur la formation et de résumés sur l'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre. Les grandes lignes de ces documents ont été définies et approuvées, et le travail de rédaction a commencé.

29. *Aide au renforcement des capacités concernant un mécanisme pour un développement propre (MDP).* Ce projet est un effort commun de la CCNUCC (coordinateur), du PNUE, de la CNUCED et de l'ONUDI, ces organisations étant chargées d'exécuter leurs plans de travail respectifs. Il a pour but de concevoir des projets du type "apprendre en travaillant" (projets pilotes MDP) qui, visant le secteur privé de certains pays en développement, permettraient d'étudier de façon pratique et pragmatique les principaux problèmes liés à la mise en place d'un MDP durable. Le rôle de la CNUCED, qui porte surtout sur les activités en amont concernant l'investissement dans les projets MDP, consiste notamment à améliorer le cadre pratique nécessaire aux investissements MDP, à renforcer le cadre institutionnel pour la promotion de ces investissements et à développer les efforts de promotion. Le budget total du projet s'élève à 1,5 million de dollars E.-U., et la part de la CNUCED est de 193 350 dollars. Sa réalisation commencera cette année.

30. *Initiative BIOTRADE de la CNUCED en Amazonie.* Ce projet a pour but d'aider la région de l'Amazonie à attirer de nouveaux investissements et à profiter des possibilités résultant de l'intérêt accru pour les produits et services fondés sur la biodiversité. Sa durée sera de trois ans (2000 à 2002). L'aide financière de la FNU, approuvée en mai 2000, sera de 1,7 million de dollars E.-U. Les institutions coopérantes comprennent la CDB et le CCI, ainsi que plusieurs organismes locaux du secteur public et du secteur privé.

IV. UTILISATION DES CAPACITÉS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

31. Suite à la décision 455 (XLV), paragraphe 9, du Conseil du commerce et du développement, relative au recours à l'expérience locale et régionale des pays en développement pour la réalisation des programmes de coopération technique, le Secrétariat a adressé le 31 janvier 2000 une note verbale (TDN 940) à 130 Etats membres de la CNUCED, membres du Groupe des 77. Cette note, qui avait pour but d'élargir et de diversifier la liste des consultants et experts dont dispose la CNUCED, et en particulier d'élargir sa portée géographique, invitait les gouvernements à communiquer à la CNUCED les noms de nouveaux experts et leur curriculum vitae. A la date du 26 juin 2000, le Secrétariat avait reçu des réponses de neuf pays, et les noms des experts indiqués dans ces réponses ont été ajoutés à la base de données de la CNUCED, que consultent les responsables de la réalisation des projets d'assistance technique.

32. On trouvera dans le tableau 6 des indications chiffrées sur le nombre et la provenance des experts engagés en 1998 et 1999, et le Secrétariat continuera à tenir le Groupe de travail régulièrement informé des faits nouveaux sur ce point.

Tableau 6
 Contrats d'engagement de personnel au titre de projets, par nationalité

Pays	1998			1999		
	Nombre de contrats	Pourcentage		Nombre de contrats	Pourcentage	
		Nombre total de contrats (514)	Ensemble des pays développés (324)		Nombre total de contrats (489)	Ensemble des pays développés (303)
Royaume-Uni	84	16,3	26,0	69	14,1	22,8
France	72	14,0	22,2	60	12,3	19,8
Etats-Unis	32	6,2	9,8	30	6,1	9,9
Italie	19	3,7	5,9	15	3,0	4,9
Belgique	16	3,1	4,9	18	3,6	5,9
Canada	16	3,1	4,9	19	3,8	6,2
Irlande	11	2,1	3,4	8	0,2	2,6
Suisse	11	2,1	3,4	20	4,0	6,6
<i>Total pour ces pays</i>						
Ensemble des pays développés	261	51,0	80,1	239	47,1	78,7
Reste du monde	324	63,0	100,0	303	61,9	100,0
Total	190	37,0	-	186	38,1	-
	514			489		

V. "RETRAITE" SUR LA COOPÉRATION TECHNIQUE

33. Une "retraite" d'une journée sur la coopération technique qui réunissait des représentants des pays donateurs, des pays bénéficiaires et du Secrétariat a été organisée le 14 janvier 2000 à Chavannes-de-Bogis, avec l'aide de ressources offertes par la Suisse. Cette initiative faisait partie des efforts du Secrétariat pour améliorer les offres de services de coopération technique de la CNUCED, notamment après la CNUCED X. Elle a permis aux représentants des pays et du Secrétariat s'occupant de coopération

technique de procéder à des échanges de vues officieux sur différents aspects de la coopération technique de la CNUCED. Neuf Etats membres développés y participaient, et 15 pays bénéficiaires.

34. Les participants à cette retraite se sont notamment intéressés aux questions suivantes: cohérence et intégration, synergies entre travail analytique et coopération technique, relations entre donateurs, bénéficiaires et Secrétariat, financement (ressources disponibles et prévisibles, ressources régulières et extrabudgétaires, mobilisation des ressources, gestion des ressources), coordination (interne et interorganisations), suivi et évaluation, rôle du secteur privé et de la société civile.

35. Les participants sont parvenus à une entente générale sur plusieurs points importants.

36. Ils ont jugé souhaitable que l'on simplifie la gestion de la coopération technique au sein de la CNUCED, par exemple en renforçant le rôle de la direction de la coopération technique dans les efforts de collecte de fonds et de la définition des priorités et en améliorant la coordination et la diffusion de l'information.

37. Il a été suggéré que l'on se dirige vers une approche programmatique, avec des projets génériques ou "faïtiers" réunissant les activités entreprises dans les principaux domaines d'action de la CNUCED. On a aussi recommandé que soient organisées régulièrement des réunions consultatives thématiques avec les représentants des pays donateurs et des pays bénéficiaires, afin d'échanger les informations sur la conception des projets, leur réalisation, leur suivi et leur évaluation, et de parvenir ainsi à plus de transparence, d'appréciation des responsabilités et de confiance entre les donateurs, les bénéficiaires et le Secrétariat. Le rôle de coordination du Groupe de travail a été confirmé, mais on a proposé qu'il trouve le moyen d'appliquer une approche plus pragmatique, fondée sur les conclusions des réunions consultatives susmentionnées. On a souligné la nécessité d'améliorer la prévisibilité des ressources. On a souligné aussi l'importance de la diffusion de l'information sur les résultats des projets, et par conséquent des processus d'évaluation. La retraite a pris fin par un échange de vues sur la coopération avec des représentants du secteur privé (voir plus loin, section VII).

38. Le Groupe de travail voudra peut-être, compte tenu de ces discussions et des conclusions de la CNUCED X, donner au Secrétariat de nouvelles orientations sur les questions résumées ci-dessus.

VI. ÉVALUATION

a) Evaluations détaillées annuelles

39. Une évaluation détaillée du Programme de développement de l'esprit d'entreprise (EMPRETEC) a été faite par une équipe indépendante composée d'un évaluateur professionnel assisté de deux personnes qui, étant familiarisées avec les activités et les méthodes de la CNUCED, apportaient à l'évaluation le point de vue des bénéficiaires et des donateurs. Le rapport d'évaluation (TD/B/WP/129) constate que le programme EMPRETEC offre aux pays en développement des possibilités de formation à la direction des entreprises grâce à des séminaires techniques et de motivation, à des conseils consultatifs, et à la mise en place de réseaux nationaux et internationaux répondant aux besoins des chefs d'entreprise. A la date du mois de décembre 1999, le programme était en pleine activité dans 12 pays, et des activités préliminaires étaient en cours dans sept autres pays (voir paragraphes 190 à 206 du document TD/B/47/2/Add.1 - TD/B/WP/125/Add.1). Bien que les idées de base de l'EMPRETEC conservent leur valeur, certaines adaptations à l'élément formation du programme s'imposent. Le rôle de pointe que le programme avait au moment de sa mise en route n'a pas évolué positivement après l'apparition de nouveaux concurrents. Il ne semble pas cependant y avoir de remplaçant complet pour EMPRETEC. Le programme possède encore un large réseau international, et il bénéficie de la réputation de la CNUCED dans les pays en

développement. D'après les chiffres existants, il semble que les coûts qu'entraîne la "production" d'un Empreteco soient assez modestes. A la date du mois de décembre 1999, quelques-uns seulement des programmes nationaux étaient près d'être financièrement viables. Le rapport d'évaluation contient plusieurs recommandations tendant à rendre le programme plus efficace, grâce notamment à un changement d'orientation dans deux grands domaines stratégiques: la continuité conceptuelle et opérationnelle et les réseaux internationaux.

b) Amélioration de certains éléments de l'opération d'évaluation

40. L'étude que fait le Groupe de travail de la réalisation des recommandations des rapports d'évaluation est devenu un élément régulier du processus d'évaluation de la CNUCED. Après sa décision, le Groupe de travail se penchera cette année sur le suivi des rapports d'évaluation consacrés aux activités de coopération technique concernant le droit et les politiques de la concurrence et à la politique commerciale ainsi qu'au programme "Trade Point"¹.

41. Le Secrétariat a pris des mesures pour appliquer la formule du cadre logique à la conception et à la préparation des projets et des programmes de coopération technique, conformément aux conclusions de la CNUCED X sur l'amélioration des processus d'évaluation au sein de la CNUCED ainsi qu'aux demandes analogues adressées au Secrétariat par le Groupe de travail. L'application de la formule du cadre logique, qui exige une meilleure définition des objectifs et des activités, des critères et des indicateurs, aidera beaucoup à mieux évaluer les résultats et l'impact des activités de coopération technique au niveau des projets et au niveau des programmes. On se rappellera que le Conseil du commerce et du développement a décidé d'inclure dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005 des indicateurs pour l'évaluation des activités de la CNUCED. L'un de ces indicateurs porte précisément sur les activités de coopération technique (évaluation des activités de coopération technique par rapport aux indicateurs contenus dans les documents de projet). L'utilisation de la formule du cadre logique, outre qu'elle améliorera la conception et la réalisation des projets, aidera à préparer l'examen à moyen terme qui doit avoir lieu pendant le deuxième trimestre de l'année 2002.

42. Toujours à propos de l'évaluation de l'impact des activités de coopération technique de la CNUCED, le Secrétariat a entrepris une étude détaillée de 15 publications relatives à la coopération technique. Cette étude, faite avec l'aide d'experts choisis sur une base géographique aussi large que possible, a principalement porté sur l'utilité de ces publications pour les utilisateurs des pays bénéficiaires et sur la qualité de l'analyse. Ses conclusions seront communiquées aux gouvernements.

VII. COOPÉRATION AVEC LE SECTEUR PRIVÉ

43. La coopération avec le secteur privé touche trois des principaux domaines d'action de la CNUCED: la recherche, l'analyse et la collecte de données; les discussions et délibérations intergouvernementales consacrées à la recherche d'un consensus; la coopération technique dans la coordination et la coopération avec d'autres organisations. Il arrive par exemple que la CNUCED et le secteur privé coopèrent dans l'échange d'informations, dans des recherches entreprises en commun ou dans la publication commune de ressources et de documents techniques. Il arrive aussi que la CNUCED invite des représentants du secteur privé à prendre part aux délibérations intergouvernementales ou officielles, afin qu'il y soit tenu compte des opinions et des perspectives de ce secteur lorsque cela est nécessaire pour la formulation des politiques et la définition du programme de travail. Enfin, il arrive que

¹ Voir les documents TD/B/WP/130 et TD/B/WP/128.

la CNUCED invite des éléments du secteur privé à participer au financement et/ou à la mise en oeuvre des activités et des projets de coopération technique.

44. Certains des participants à la trente-cinquième session du Groupe de travail ont jugé qu'il conviendrait que le Secrétariat étudie la possibilité de faire participer le secteur privé, dans les cas où cela est faisable et approprié, à la réalisation et au financement des programmes d'assistance technique de la CNUCED, compte dûment tenu des règles financières des Nations Unies. Le Secrétariat, a-t-on dit, pourrait présenter à la session suivante du Groupe de travail un rapport indiquant les activités de coopération technique où cette intervention du secteur privé serait faisable et appropriée. Selon d'autres membres du Groupe de travail, il valait mieux attendre pour cela que soient rédigés les principes directeurs sur la coopération de la CNUCED et du secteur privé (paragraphe 11 du rapport oral de la présidence au Groupe de travail et à la quarante-sixième session du Conseil du commerce et du développement).

45. Le Secrétariat a rédigé un projet de principes directeurs provisoires pour la coopération entre la CNUCED, les organisations et institutions non gouvernementales et les entreprises privées ou commerciales, en réponse aux suggestions faites dans ce but par plusieurs participants aux consultations tenues le 31 mars 1999 par le Président du Conseil du commerce et du développement. Ce projet porte sur les questions suivantes: utilisation du nom, du logo et de l'emblème des Nations Unies; différentes formes de coopération; acceptation de contributions volontaires, dons ou donations. Ces textes, rédigés en consultation avec le Bureau des affaires juridiques et avec le Contrôleur des Nations Unies, ont pour but d'aider les membres du personnel dans les discussions qu'ils ont avec les membres du secteur privé à propos des mesures de coopération.

46. Le travail sur ce projet de principes directeurs a été interrompu lorsque le Conseil de direction du Secrétaire général des Nations Unies a demandé le 9 juin 1999 au Secrétaire général adjoint de réunir un groupe de membres du personnel pour qu'il rédige des principes directeurs sur la coopération entre les Nations Unies et le secteur privé. Ces principes directeurs sur la coopération entre les Nations Unies et les milieux d'affaires portent sur les questions suivantes: principes généraux pour les accords de coopération; utilisation du nom et de l'emblème des Nations Unies; cadre d'évaluation pour le choix des partenaires; modalités de conclusion des partenariats; organisation administrative au sein du Secrétariat. Ce groupe a achevé ses travaux en juin 2000.

47. Ces principes généraux encouragent les Bureaux, Fonds et Conférences du système des Nations Unies à concevoir à leur tour des principes correspondant plus précisément à leurs mandats et à leurs activités. Le Secrétariat de la CNUCED révisera et complétera ses propres principes lorsque ceux des Nations Unies auront été diffusés. Les premiers pourraient être annexés aux seconds. Des renseignements supplémentaires sur ces principes seront communiqués à une session future du Groupe de travail.

48. La mise au point définitive de ces principes serait complétée par plusieurs activités tendant à favoriser la coopération avec le secteur privé. Par exemple, une note précisant les possibilités de coopération du secteur privé au programme d'assistance technique de la CNUCED serait soumise à l'examen du Groupe de travail, puis publiée sous la forme d'un manuel qui, communiqué aux gouvernements, aux compagnies privées, aux associations commerciales et aux chambres de commerce, aurait pour but de faire connaître à un large public les aspects du programme d'assistance technique de la CNUCED pour lesquels la coopération du secteur privé est la bienvenue. Cette information serait également placée sur les sites informatiques des Nations Unies et de la CNUCED. La possibilité de créer un programme d'échange de personnel entre la CNUCED et le secteur privé pourrait aussi être étudiée. Enfin, la CNUCED créerait une base de données sur les partenariats et les activités de coopération, afin de constituer une mémoire institutionnelle propre à faciliter les recherches et la gestion des données en matière de coopération avec ce secteur.

49. La coopération avec le secteur privé exigerait que l'on procède à un réexamen des contrats et procédures-types des Nations Unies, afin de voir s'ils sont adaptés à cette coopération. Normalement, les Nations Unies concluent des contrats pour la fourniture des biens et services nécessaires au bon fonctionnement de l'Organisation et à la bonne réalisation de ses programmes. L'association du secteur privé aux activités de coopération technique serait un fait nouveau, qui obligerait à réexaminer les relations légales et contractuelles entre la CNUCED, les bénéficiaires et les éléments intéressés du secteur privé. Cette tâche sera entreprise en consultation avec le Bureau des affaires juridiques.

50. En résumé, et conformément à une demande faite au paragraphe 164, alinéa ix), du Programme d'action adopté par la CNUCED X, la politique et le travail juridiques du Secrétariat relatifs à la coopération avec le secteur privé ont été suspendus en attendant la promulgation des principes généraux du Secrétaire général des Nations Unies consacrés à cette coopération. Compte tenu des récentes activités du Siège à ce sujet, le Secrétariat se propose de procéder comme suit: a) mise au point définitive des principes directeurs sur la coopération avec le secteur privé; b) rédaction d'une note - publiée ensuite sous forme de brochure - indiquant les possibilités de coopération du secteur privé aux programmes de coopération technique de la CNUCED; c) distribution de cette brochure aux gouvernements, aux milieux d'affaires internationaux, aux associations commerciales et aux chambres de commerce; d) inscription de cette information sur les sites informatiques des Nations Unies et de la CNUCED; e) réexamen des contrats et procédures-types; f) création d'une base de données sur les partenariats et les activités de coopération; g) rédaction d'une note sur la possibilité de créer un programme d'échange CNUCED-secteur privé.

VIII. VIABILITÉ FINANCIÈRE DE CERTAINS PROGRAMMES DE COOPÉRATION TECHNIQUE

51. La CNUCED X a décidé ce qui suit au paragraphe 104, alinéa viii), de son Plan d'action: "Les programmes d'assistance technique devraient faire l'objet d'une comptabilité analytique, et il faudrait trouver les moyens de mettre en place ou d'améliorer des mécanismes assurant la viabilité financière de certains programmes. La question de l'autofinancement des programmes SYDONIA, SYGADE et SIAM devrait être examinée plus avant".

52. On se rappellera qu'aux termes du paragraphe 13 de la décision 455 (XLV) du Conseil du commerce et du développement, le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme a examiné à sa trente-troisième session, en janvier 1999, certaines propositions relatives à la viabilité financière de certains programmes de coopération technique de la CNUCED — à savoir, SYDONIA, SYGADE et SIAM. Le Groupe de travail a décidé à cette occasion (document TD/B/WP/115) que chacun de ces trois programmes apportait une contribution essentielle au renforcement des capacités institutionnelles et à la création d'avantages économiques et financiers dans les pays en développement et les pays en transition. Il a décidé aussi que la viabilité financière de ces programmes devait être assurée par les moyens suivants: i) des ressources au titre du budget-programme; ii) des ressources au titre de l'appui au programme; iii) des ressources extrabudgétaires venant des donateurs; iv) des redevances annuelles pour maintenance. Le Groupe de travail a décidé enfin que les modalités exactes applicables aux redevances pour maintenance devaient être étudiées plus en détail avant d'être mises en application, et il a prié à cette fin le Secrétariat de préciser la base de calcul de ces redevances en procédant à une évaluation pilote de chaque programme.

53. Cette information a été mise à la disposition de la vingt-et-unième session du Conseil en juillet 1999 (document TD/B/EX(21)/CRP/1), et le Conseil, après en avoir pris note, a demandé au Groupe de travail de continuer à étudier la question à sa trente-quatrième session, en septembre 1999. Le Groupe de travail, bien que s'étant livré à cette occasion à un large échange de vues sur la question, n'a pu parvenir à

une décision. Mais ses membres sont tombés d'accord sur le fait que la viabilité financière exigeait une solution globale et intégrée, tenant compte des quatre sources de financement citées plus haut.

54. Vu ce qui précède, le Secrétariat estime que la meilleure façon de mettre en pratique un arrangement de ce genre est d'organiser des consultations réunissant les bénéficiaires des programmes individuels, les donateurs et le Secrétariat. On a proposé par exemple, pour le programme SYGADE, la création d'un groupe consultatif qui, réunissant des représentants des donateurs, des bénéficiaires et du Secrétariat, serait chargé de conseiller le Secrétaire général sur toute une série de questions intéressant ce programme, y compris les dispositions financières. Le Secrétariat tiendra le Groupe de travail informé des faits nouveaux à cet égard à propos de chaque programme individuel.